

États financiers

Conseil scolaire acadien provincial

31 mars 2016

Contenu

	Page
Responsabilité de la direction sur les états financiers	1
Rapport des vérificateurs indépendants	2-3
État de la situation financière	4
État des résultats	4
État du surplus accumulé	5
État des flux des actifs financiers nets	6
État des flux de trésorerie	7
Notes relatives aux états financiers	8-18
Annexe A - Détails supplémentaires des revenus	19
Annexe B - Détails supplémentaires des dépenses	20
Annexe C - Détails supplémentaires des immobilisations	21

Conseil scolaire acadien provincial

Responsabilité de la direction sur les états financiers

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et l'intégrité et l'objectivité de ces déclarations sont la responsabilité de la direction. La direction est également responsable de toutes les notes afférentes aux états financiers et les annexes supplémentaires, ainsi de veiller à ce que cette information est conforme, le cas échéant, avec les informations contenues dans les états financiers. Un résumé des conventions comptables est décrit à la note 1 des états financiers. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations affectant la période comptable en cours ne peut pas être déterminée avec certitude avant les périodes futures.

La direction est également responsable de la mise en œuvre et le maintien d'un système de contrôle interne pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est produite d'une façon fiable. Les contrôles internes sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, les transactions sont autorisées et enregistrées conformément aux exigences législatives et réglementaires, et une information financière fiable est disponible en temps opportun pour la préparation des états financiers.

Le conseil est responsable d'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière d'information et de contrôle interne, et exerce ces responsabilités par le comité de vérification. Le conseil examine les états financiers internes sur une base mensuelle et les états financiers vérifiés externes à chaque année. Le comité de vérification examine également toute information significative financière ou de contrôle interne avant leur approbation des états financiers.

Les vérificateurs externes, Grant Thornton LLP, effectuent un examen indépendant, conformément aux normes canadiennes de vérification, et exprime leur opinion sur les états financiers. Les vérificateurs externes ont accès libre et complet aux membres de la direction du Conseil scolaire acadien provinciale, au besoin. Le rapport du vérificateur accompagné décrit leur responsabilité, la portée de leur examen et leur opinion sur les états financiers.

Au nom du Conseil scolaire acadien provinciale

Janine Saulnier, MBA

Directrice des finances

Renaud d'Entremont, CPA, CA Coordonnateur des finances

le 9 juillet 2016



Rapport des vérificateurs indépendants

Grant Thornton LLP 328 rue Main, CP 297 Yarmouth, N-É B5A 4B2 T (902) 742-7842 F (902) 742-0224

www.GrantThornton.ca

Au président et aux membres du Conseil scolaire acadien provincial

Nous avons effectué la vérification des états financiers ci-joints du Conseil scolaire acadien provincial, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016 et les états des résultats et surplus accumulé, des flux des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

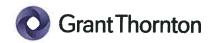
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre vérification. Nous avons effectué notre vérification selon les normes canadiennes de vérification. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Une vérification implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, le vérificateur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Une vérification comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification.



Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire acadien provincial au 31 mars 2016, ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Notre vérification a été effectuée avec le but de pouvoir former une opinion sur les états financiers pris dans leur ensemble. Les annexes des revenus, dépenses et immobilisations sur les pages 19 à 21 sont présentées à titre d'information supplémentaire et ne sont pas un élément requis des états financiers. Ces informations ont été soumises à nos procédures de vérification applicables, mais seulement dans la mesure nécessaire pour exprimer une opinion sur la vérification des états financiers pris dans leur ensemble.

Yarmouth, Canada le 9 juillet 2016

Comptables agréés

Great Thornton LLP

Conseil scolaire acadien provincial		
Etat de la situation financière		
Au 31 mars	2016	2015
Actifs financiers		
Encaisse		
Encaisse	384 736 \$	(42 253) \$
Encaisse affectée – fonds générés par les écoles	1 269 738	1 357 079
Sommes à recevoir		
Province de la Nouvelle-Écosse	14 094 971	14 516 028
Gouvernement du Canada	1 743 768	1 954 359
Autres	360 606	<u>302 531</u>
Total des actifs financiers	17 853 818 \$	18 087 744 \$
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Passifs financiers		
Sommes à payer – fournisseurs	2 569 539 \$	4 792 483 \$
Sommes à payer	•	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Province de la Nouvelle-Écosse	382 435	261 482
Gouvernement du Canada	612 183	12 050
Municipalités	20 684	22 646
Autres	4 185	13 185
Charges à payer	1 442 767	1 444 149
Avantages postérieurs à l'emploi	7 716 942	7 028 484
Revenus reportés	529 482	627 209
Province de la Nouvelle-Écosse - régime de retraite	3 988 906	3 306 649
Total des passifs financiers	<u>17 267 121</u>	<u>17 508 337</u>
Actifs financiers nets	<u>586 696</u>	<u>579 407</u>
Actifs non financiers		
Immobilisations (Annexe C)	660 602	704 904
Inventaire	000 002	721 894 99 999
Frais payés d'avance	83 023	99 999 97 228
rotal des actils fion financiers	<u> </u>	919 121
Surplus accumulé (Note 1)	1 330 321 \$	1 498 528 \$
Total des actifs non financiers	83 023 743 624 1 330 321 \$	
président	mem	bre du Conseil

Conseil scolaire acadien provincial État des résultats

Exercice clos le 31 mars		2016	2015	_
	<u>Budget</u>	<u>Actuel</u>	<u>Actuel</u>	
Revenus				
Province de la Nouvelle-Écosse (Annexe A)	61 835 000 \$	61 341 969 \$	59 958 281	\$
Gouvernement du Canada (Annexe A)	2 680 000	3 530 030	3 144 995	
Allocations des conseils municipaux Autres revenus (Annexe A)	917 000	687 069	624 273	
Élaboration de programmes	709 700 941 300	493 704 983 391	880 782 1 006 600	
CPRP	692 000	684 058	838 332	
Fonds générés par les écoles	2 325 000	<u>2 294 185</u>	<u>2 275 993</u>	
Total des revenus	70 100 000	70 014 407	68 729 256	
Dépenses				
Gouvernance du Conseil scolaire (Annexe B)	438 000	456 654	433 998	
Administration du Conseil scolaire (Annexe B)		2 825 514	2 629 110	
Administration scolaire et soutien (Annexe B)	4 984 000	5 177 642	4 840 450	
Instruction et services scolaires (Annexe B) Services aux élèves (Annexe B)	30 124 700	30 450 135	28 618 623	
Services aux eleves (Afficke B) Service d'entretien (Annexe B)	7 497 000 9 742 000	7 442 747	7 279 876	
Transport scolaire (Annexe B)	7 334 000	9 405 919 7 041 918	11 128 971 7 091 108	
Autres programmes	2 346 000	2 645 867	2 374 323	
Allocations des conseils municipaux	917 000	687 069	624 273	
Élaboration de programmes	941 300	983 391	1 006 600	
CPRP	692 000	684 058	838 332	
Fonds générés par les écoles	<u>2 325 000</u>	<u>2 381 700</u>	2 116 875	
Total des dépenses	<u>70 100 000</u>	<u>70 182 613</u>	68 982 539	
Déficit annuel	\$	(168 207) \$	(253 283)	\$
État du surplus accumulé				_
Exercice clos le 31 mars		2016	2015	_
Surplus accumulé, au début de l'exercice		1 498 528 \$	1 751 811	\$
Déficit annuel		(168 207)	(253 283)	
Surplus accumulé, à la fin de l'exercice		1 330 321 \$		\$

Conseil scolaire acadien provincial État des flux des actifs financiers nets		
Exercice clos le 31 mars	2016	2015
	<u>Actuel</u>	<u>Actuel</u>
Actifs financiers nets, au début de l'exercice	579 407 \$	1 217 138 \$
Changements durant l'exercice		
Déficit annuel	(168 207)	(253 283)
Amortissement des immobilisations	61 292	20 429
Achat d'autobus	-	(83 991)
Amélioration d'école	-	(249 743)
Augmentation des inventaires	99 999	(99 999)
Diminution des frais payés d'avance	14 206	28 856
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	<u> </u>	(637 731)
Actifs financiers nets, à la fin de l'exercice	<u>586 696</u> \$	579 407 \$

Conseil scolaire acadien provincial États des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars	2016	2015	
Transactions opérationnelles			
Déficit annuel	(168 207)	\$ (253 283) \$	
Amortissement	61 292	20 429	
Inventaire	99 999	(99 999)	
Sommes à recevoir	573 574	(1 192 502)	
Dépenses payées d'avance	14 205	28 856	
Sommes à payer	(143 487)	2 248 695	
Revenus reportés	(97 727)	(263 265)	
	339 648	<u>488 931</u>	
Appliqué aux transactions capitales			
Achat de véhicule	_	(83 991)	
Amélioration d'école		(249 743)	
		(333 734)	
Augmentation de trésorerie	339 648	155 197	
Encaisse, au début de l'exercice	<u>1 314 827</u>	<u>1 159 630</u>	
Encaisse, à la fin de l'exercice	<u>1 654 476</u>	\$ <u>1 314 827</u> \$	

Exercice clos le 31 mars 2016

Conseil scolaire acadien provincial (le « Conseil ») est une entité juridique indépendante, avec 17 conseillers scolaires élus comme le stipule la Loi sur l'éducation. Le Conseil fournit une gamme de services d'enseignement pour tous les programmes d'enseignement de niveau primaire à 12e dans les écoles publiques au sein de la province de la Nouvelle-Écosse. Le Conseil est enregistré comme un organisme de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et, par conséquent, est exonéré de l'impôt sur le revenu et peut délivrer des reçus officiels aux donateurs, aux fins de l'impôt sur le revenu, conformément à cette Loi.

1. Conventions comptables

Ces états financiers sont préparés selon les principes de comptabilité généralement acceptés au Canada pour le secteur public qui, pour fins des états financiers du Conseil scolaire, sont représentés par les recommandations du Conseil de comptabilité du secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), augmentés où il est approprié par d'autres normes ou déclarations de comptabilité.

Ces états financiers ont été préparés en utilisant les conventions comptables significatives qui suivent:

Conventions comptables significatives

Entité déclarante

L'état de la situation financière est présenté en utilisant les principes prescrits par le Ministère de l'Éducation. Les fonds d'affectation spéciale ne sont pas inclus dans l'état des résultats ou l'état de la situation financière.

Revenus

Les transferts des gouvernements (provinciaux, fédéraux et municipaux) aux fins de l'exploitation et d'immobilisations sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel tous les critères d'admissibilité et / ou stipulations ont été atteints et les montants sont autorisés. Tout financement reçu avant de satisfaire à ces conditions est reporté jusqu'à ce que les conditions soient respectées. Lorsque les revenus sont reçus sans critères d'admissibilité ou stipulations, ils sont reconnus lorsque les transferts sont autorisés.

Toutes contributions non gouvernementales ou subventions / revenus d'origine externe qui sont affectés tels qu'ils doivent être utilisés à une fin déterminée sont comptabilisés comme produits dans la période au cours de laquelle les ressources sont utilisées aux fins spécifiées. Tout montant affecté qui est reçu avant que les critères ont été respectés est comptabilisé comme un passif jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins spécifiques.

Les revenus locatifs sont comptabilisés sur la durée du bail.

Le revenu de placements est comptabilisé à titre de revenus dans l'année où il est gagné.

Dépenses

Les dépenses sont inscrites en utilisant la méthode de la comptabilité d'exercice et comprennent les coûts des inventaires d'approvisionnements achetés durant l'année. Des provisions sont prévues pour des pertes probables sur certains comptes à recevoir et responsabilités conditionnelles lorsqu'il est possible qu'une responsabilité existe et que le montant peut être déterminé de façon raisonnable. Ces provisions sont mises à jour lorsque les estimés sont révisés et/ou au moins annuellement.

Exercice clos le 31 mars 2016

1. Conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimations

Dans la préparation des états financiers du Conseil, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui déterminent les montants déclarés des actifs et passifs, la présentation des actifs et passifs éventuels et les montants des recettes et des dépenses. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

Trésorerie

Trésorerie comprend la caisse et les comptes bancaires, les découverts bancaires et les instruments d'argent temporaires très liquides avec échéance initiale de trois mois ou moins. Les emprunts bancaires sont considérés des activités de financement.

Instruments financiers

Les instruments financiers du Conseil comprennent les débiteurs, l'encaisse, les dettes bancaires, les investissements, les créditeurs, et les montants liés aux personnes apparentées. Sauf indication contraire, l'avis de la direction est que le Conseil n'est pas exposé à un risque significatif d'intérêt, de monnaie ou de crédit découlant de ces instruments financiers. La juste valeur de ces instruments financiers rapproche leur valeur comptable.

Actifs financiers

Encaisse et les quasi-espèces sont inscrites au coût qui rapproche la valeur approximative du marché.

Les comptes à recevoir sont inscrits au montant principal moins les provisions pour créances douteuses.

Passifs

Les enseignants participent à un plan de pension établi par la Province de la Nouvelle-Écosse en vertu de la Teacher's Pension Act. Les autres employés participent à un plan de pension établi et géré par l'Association des conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse.

Revenus reportés

Certains montants reçus en vertu de la législation, de réglementation ou d'accord ne peuvent être utilisés que dans la conduite de certains programmes ou dans la prestation de services et transactions spécifiques. Ces montants sont reconnus comme revenu pour l'exercice que les dépenses connexes sont engagées et/ou le service effectué.

Actifs financiers nets

Les actifs financiers nets représentent l'excédent des actifs financiers du Conseil sur ses passifs financiers.

Surplus accumulé

Le surplus accumulé représente les actifs du Conseil scolaire moins les passifs financiers et les actifs non-financiers. Cela représente le solde accumulé du surplus et/ou déficit accumulé découlant des opérations du Conseil. Le surplus accumulé est comptabilisé comme suit :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>	
Surplus accumulé – affecté – écoles et dév prof	365 907 \$	292 518	\$
Surplus accumulé – affecté – amortissement capital	660 602	721 894	
Déficit accumulé non affecté	<u>(901 985)</u>	<u>(809 196)</u>	
	124 523	205 216	
Surplus accumulé – affecté – fonds générés par les écoles	<u>1 205 798</u>	<u>1 293 312</u>	
	<u>1 330 321</u> \$	1 498 528	\$

Exercice clos le 31 mars 2016

1. Conventions comptables (suite)

Actifs non-financiers

Les actifs corporels ont une vie utile qui s'étend plus loin que la période de comptabilité, sont maintenus pour l'approvisionnement de biens et services et ne sont pas vendus dans les opérations ordinaires du Conseil. Les actifs corporels sont inscrits au coût historique net (ou au coût estimé lorsque les coûts actuels ne sont pas connus) et comprennent tous les coûts attribuables directement aux acquisitions, constructions, développements et installations des actifs corporels, moins l'intérêt. Les actifs corporels comprennent les terrains, les édifices, l'équipement informatique et logiciels et les véhicules. Les actifs corporels ne comprennent pas les objets intangibles ou les actifs acquis par titres. Il est à noter que les édifices et les autobus financés par la Province de la Nouvelle-Écosse et transférés aux conseils scolaires sont comptabilisés dans les états financiers de la Province, et non pas dans ceux des conseils scolaires.

Les immobilisations financées par le Conseil qui rencontrent les seuils conformément au «Nova Scotia's Tangible Capital Assets Accounting Policy» sont comptabilisées comme additions. Les seuils et taux d'amortissement, utilisant la méthode de l'amortissement décroissant et conformément à cette politique, sont:

Édifices	250 000 \$	5%
Améliorations d'écoles	150 000 \$	5%
Améliorations foncières	250 000 \$	5%
Ordinateurs	25 000 \$	50%
Automobiles	15 000 \$	35%
Équipement	50 000 \$	20%
Logiciels	250 000 \$	50%

Les frais payés d'avance sont les déboursements comptants pour les biens ou services, sauf les actifs capitaux tangibles et les inventaires d'approvisionnements, dont tout ou une partie fournira des bénéfices économiques dans une ou plusieurs périodes futures. Le montant payé d'avance est reconnu comme une dépense dans l'année où les biens ou services sont utilisés ou épuisés.

2. Endettement bancaire

Le Conseil scolaire acadien provincial, conformément à la loi scolaire, a une ligne de crédit autorisée de 543 000 \$, (505 000 \$ en date du 1^{er} avril 2015), avec la Banque de Montréal. En date du 31 mars 2016, cette ligne de crédit était nul (2015 – nul).

3. Régimes de retraite

Le personnel d'enseignement du Conseil est couvert par un régime de pension établi par la Province de la Nouvelle-Écosse en vertu de la Teacher's Pension Act. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la Province de la Nouvelle-Écosse. Les charges de retraite et les obligations liées à ce plan sont la responsabilité directe de la Province. Par conséquent, aucuns frais et/ou obligations liées à ce plan sont incluses dans les états financiers du Conseil.

Les employés permanents du personnel de soutien sont couverts par un régime de retraite interentreprises géré par l'Association des conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse.

Exercice clos le 31 mars 2016

4. Réserve de prévoyance

Le Nova Scotia School Insurance Exchange offre à tous les abonnés une couverture pour les biens, la responsabilité, les erreurs et les omissions dans le cas de réclamations ne dépassant pas la limite auto assurée par réclamation pour un total annuel par police. Le Conseil scolaire a cotisé un montant de 162 825 \$ (134 317 \$ en date du 31 mars 2015) pour l'année et aucune autre cotisation pour les réclamations relatives à la responsabilité n'est prévue au 31 mars 2016. Le Nova Scotia School Insurance Exchange respecte actuellement le test minimal de capital établi par le surintendant des assurances de la Nouvelle-Écosse.

5. Engagements

I. Congés de maladie accumulés - enseignants

Le Conseil fournit des prestations pour congé de maladie pour le personnel enseignant conformément aux différentes ententes collectives et conditions d'emploi qui sont disponible sur le site WEB du CSAP.

Eckler Ltd. a fourni à la Province de la Nouvelle-Écosse, le 4 février 2016, une évaluation actuarielle des obligations du Conseil pour les congés de maladie accumulés à des fins comptables. Les principales hypothèses actuarielles utilisées dans l'évaluation étaient fondées sur les meilleures estimations du Conseil. Ces hypothèses impliquent des prévisions de taux d'utilisation futurs, des augmentations de salaires, le coût de la dette à long terme et le roulement et la date de mortalité du personnel enseignant.

Hypothèses actuarielles - enseignant

Taux d'actualisation:

3,71% par an

Âge de la retraite:

50% à la règle de 85 ans, le reste à la date la plus rapprochée entre l'âge de 62 ans avec 10 années de service, l'âge de 35 ans de service

et l'âge de 65 ans avec 2 ans de service

Mortalité:

100% de CPM-2014 Public avec des améliorations futures en

conformité avec l'échelle CPM-B

Résiliation:

5% par an dans les deux premières années d'emploi

Salaire - taux de croissance: 2,25% par an plus l'échelle d'augmentation annuelle pour 2015-2016.

Les augmentations de salaire sont les suivants:

Groupe d'âge	Augmentation annuel	
Moins de 30 ans	2,75%	
30-34	2,25%	
35-39	1,75%	
40-44	1,25%	
45-49	0,75%	
50-59	0,25%	
60 +	0,00%	

Exercice clos le 31 mars 2016

5. Engagements (suite)

Utilisation de congés de maladie actuelle pour l'obligation de prestation du 31 mars 2015 et coût de service actuel pour 2016 :

- Le montant prévu pour le congé de maladie actuel utilisé par année scolaire est la suivante (c.à.d. le nombre moyen de jours de maladie actuelle utilisée par année scolaire):
 - 7,6 jours par année scolaire pour les hommes
 - 8,8 jours par année scolaire pour les femelles
- Le montant prévu pour la provision de congés de maladie net pour un employé à temps plein est de 20 jours moins le montant prévu pour le congé de maladie actuelle utilisée (c.à.d. 12,4 jours pour les hommes, 11,2 jours pour les femelles)

L'utilisation des congés de maladie en cours et l'utilisation de la banque de congés de maladie a été développée à partir d'une analyse de l'utilisation des congés de maladie des enseignants de la Nouvelle-Écosse durant les années fiscales 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014.

Continuité de la responsabilité des congés de maladie accumulés - enseignant

	<u>2016</u>	<u>2015</u>	
Obligation de prestations, au début de l'année	4 416 000 \$	6 378 000	\$
Coût de service actuel	938 500	589 000	
Intérêt sur l'obligation	181 016	267 000	
Moins: congés pris	(313 000)	(328 000)	
(Gains) pertes actuariels	(10 800)	(2 490 000)	
Obligation de prestations, fin de l'année	5 211 716	4 416 000	
Actifs du plan			
Situation du financement	(5 211 716)	(4 416 000)	
Pertes actuariel non amortis	<u>(2 165 669)</u>	(2 280 660)	
Responsabilité des prestations	<u>(7 377 385</u>) \$	(6 696 660)	\$

II. Congés de maladie accumulés – personnel de soutien

Morneau-Shepell a fourni à la province de Nouvelle-Écosse, le 11 février 2016, les chiffres de divulgation financière demandée pour les prestations de congés de maladie pour le personnel de soutien de tous les conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse pour l'exercice clos le 31 mars 2016. Les résultats comptables sont fondés sur la compréhension des méthodes prescrites en vertu de la section PS 3255 du Manuel de comptabilité du secteur public de CPA Canada qui s'applique aux congés de maladie et aux indemnités de départ. Les données comprenaient la période de service continu, la date de naissance, le salaire annuel et les heures contractuelles de travail.

Hypothèses actuarielles – personnel de soutien

Date de valorisation:

31 mars. 2015

Taux d'actualisation annuel:

3.71% par an

Augmentation annuelle du salaire:

0,5% au 1^{er} avril 2015, 0,5% au 1^{er} avril 2016, 1,5% au 1^{er} avril 2017, 2,0% par an à partir du 1^{er} avril 2018, 3,0% par an à partir du 1^{er} avril 2020 et à toute date

d'évaluation par la suite

Exercice clos le 31 mars 2016

Engagements (suite)

Exemple de l'utilisation de l'excédent net taux d'utilisation de congés de maladie :

<u>Age</u>	<u>Heures</u>	<u>Age</u>	<u>Heures</u>	<u>Age</u>	<u>Heures</u>
20	3,9	40	7,8	60	28,2
25	4,8	45	8,7	65	36,9
30	5,8	50	11,0	70	45.5
35	6.8	55	19.6		• -

Résiliation:

Néant

Mortalité pré-retraite:

Néant

Âge de la retraite:

10% à 59 ans, 20% à 60 ans, 10% à chaque âge 61-64, 50% à chaque âge 65-69, 100% à 70 ans. Cependant, 20% chaque année à la date la plus rapprochée de 60 ans avec 2 ans de service ou 50 ans à la règle de 80 et 40% avec 35 ans de

service (si plus haut)

Méthode d'évaluation actuarielle:

Unités de crédit projetées - service au prorata à la date

d'utilisation

Continuité de la responsabilité des congés de maladie accumulés – personnel de soutien

	<u>2016</u>	<u>2015</u>	
Obligation de prestations, au début de l'année	339 155 \$	332 239	\$
Coût de service actuel	50 933	48 543	•
Intérêt sur l'obligation	12 681	13 487	
Moins: congés pris	(56 630)	(55 114)	
(Gains) pertes actuariels	218 619	-	
Obligation de prestations, fin de l'année Actifs du plan	564 758	339 155	
Situation du financement	(564 758)	(339 155)	
Pertes actuariel non amortis	225 200	<u>7 331</u>	
Responsabilité des prestations	(339 557) \$	(331 824)	\$

Sommaire de la responsabilité des congés de maladie accumulés

	<u>2016</u>	<u>2015</u>	
Responsabilité des congés de maladie – enseignant Responsabilité des congés de maladie – personnel de soutien	(7 377 385) \$ <u>(339 557)</u>	(6 696 660) \$ (331 824)	
Total responsabilité des congés de maladie	(7 716 942) \$	(7 028 484) \$	

Le Conseil a reconnu dans ces états financiers, la responsabilité associée aux congés de maladie accumulés des membres du personnel de soutien. Le Conseil a enregistré une créance correspondante de la Province de la Nouvelle-Écosse, qui en a assumé la responsabilité jusqu'au 31 mars 2016.

Exercice clos le 31 mars 2016

5. Engagements (suite)

III. Indemnités de départ - enseignants

Le Conseil fournit des prestations pour le personnel enseignant conformément aux différentes ententes collectives et conditions d'emploi qui sont disponible sur le site WEB du CSAP.

Eckler Ltd. a fourni à la Province de la Nouvelle-Écosse, le 5 mai 2016, une évaluation actuarielle des obligations du Conseil pour les indemnités de départ à des fins comptables. Les principales hypothèses actuarielles utilisées dans l'évaluation étaient fondées sur les meilleures estimations du Conseil. Ces hypothèses impliquent des prévisions de taux d'utilisation futurs, des augmentations de salaires, le coût de la dette à long terme et le roulement et la date de mortalité du personnel enseignant.

La province est en train de geler les charges sous les programmes d'indemnités de départ au 1 avril 2015. Les indemnités de départ continueront d'être payées à la retraite sur la base du taux de rémunération à la retraite, cependant les années de service ne vont plus accumuler. La convention collective provinciale NSTU a expiré le 31 juillet 2015, et par conséquence, la province et leur actuaire ont fait l'hypothèse, à des fins de calcul actuariel, qu'il y a eu une réduction du plan. Si les plans ne sont pas réduites, il pourrait être nécessaire de révisé les calculs et divulgations.

La section PS 3250 exige que tous les gains et pertes non amortis soient reconnus sur le plan de réduction. Les gains et pertes actuariels qui sont révélées après la réduction du plan doivent être sur la durée moyenne de service résiduelle (EARSL) des employés actifs.

Hypothèses actuarielles - enseignant

Taux d'actualisation:

3,71% par an

Salaire - taux de croissance: 2,25% par an plus l'échelle d'augmentation annuel pour 2015-2016

Les augmentations de salaire sont les suivants:

Augmentation annuelle
2,75%
2,25%
1,75%
1,25%
0,75%
0,25%
0,00%
50% à la règle de 85 ans, le reste à la date la plus rapprochée entre l'âge de 62 ans avec 10 années de service, l'âge de 35 ans de service et l'âge de 65 ans avec 2 ans de service
Aucune mortalité pré-retraite supposé Néant Néant

Exercice clos le 31 mars 2016

5. Engagements (suite)

Continuité de la responsabilité des indemnités de départ - enseignant

	<u>2016</u>	<u>2015</u>	
Obligation de prestations, au début de l'année	3 082 638 \$	2 751 731	\$
Coût de service actuel	89 700	238 500	•
Intérêt sur l'obligation	120 741	117 202	
Impact de la réduction	124 000	-	
Autres (services antérieurs, transferts, etc.)	157 300	_	
Moins: bénéfices payés	(285 776)	(24 795)	
(Gains) pertes actuariels	<u>(81 700)</u>		
Obligation de prestations, fin de l'année	3 206 903	3 082 638	
Actifs du plan			
Situation du financement	(3 206 903)	(3 082 638)	
Pertes actuariel non amortis	(81 700)	<u>284 076</u>	
Responsabilité des prestations	(3 288 603) \$	(2 798 562)	\$

IV. Indemnité de départ – personnel de soutien

Pour le personnel de soutien, les descriptions pour les indemnités de départ et les copies des parties pertinentes des conventions collectives et des lettres d'entente pour les différents conseils d'administration et syndicaux / groupes non syndiqués ont été fournies par la province de la Nouvelle-Écosse pour les conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse.

Les calculs ont été effectués sur la base des données fournies par la province de la Nouvelle-Écosse pour les congés de maladie et les indemnités de départ. Cette information a été complétée par des données fournies par les conseils scolaires. Les données comprenaient la période de service continu avec la province, la date de naissance, le salaire annuel et les heures contractuelles de travail et certains détails concernant les prix gelés.

Morneau Shepell a fourni à la Province de la Nouvelle-Écosse, le 11 février 2016, une évaluation actuarielle des obligations du Conseil pour les indemnités de départ à des fins comptables. Les principales hypothèses actuarielles utilisées dans l'évaluation étaient fondées sur les meilleures estimations du Conseil. Ces hypothèses impliquent des prévisions de taux d'utilisation futurs, des augmentations de salaires, le coût de la dette à long terme et le roulement et la date de mortalité du personnel de soutien.

La province est en train de geler les charges sous les programmes d'indemnités de départ au 1 avril 2015. Les indemnités de départ continueront d'être payées à la retraite sur la base du taux de rémunération à la retraite, cependant les années de service ne vont plus accumuler. La convention collective provinciale NSGEU a expiré le 31 mars 2015, et par conséquence, la province et leur actuaire ont fait l'hypothèse, à des fins de calcul actuariel, qu'il y a eu une réduction du plan. Si les plans ne sont pas réduites, il pourrait être nécessaire de révisé les calculs et divulgations.

La section PS 3250 exige que tous les gains et pertes non amortis soient reconnus sur le plan de réduction. Les gains et pertes actuariels qui sont révélées après la réduction du plan doivent être sur la durée moyenne de service résiduelle (EARSL) des employés actifs.

Exercice clos le 31 mars 2016

5. Engagements (suite)

Hypothèses actuarielles - personnel de soutien

Date de valorisation:

31 mars, 2015

Taux d'actualisation annuel:

3,71% par an

Augmentation annuelle du salaire:

0,5% au 1^{er} avril 2015, 0,5% au 1^{er} avril 2016, 1,5% au 1^{er} avril 2017, 2,0% par an à partir du 1^{er} avril 2018, 3,0% par an à partir du 1^{er} avril 2019 et 2,5% au 1^{er} avril 2020 et à toute date

d'évaluation par la suite

Hypothèses actuarielles - personnel de soutien

Résiliation:

Néant

Mortalité pré-retraite:

Néant

Âge de la retraite:

10% à 59 ans, 20% à 60 ans, 10% à chaque âge 61-64, 50% à chaque âge 65-69, 100% à 70 ans. Cependant, 20% chaque année à la date la plus rapprochée de 60 ans avec 2 ans de service ou 50 ans à la règle de 80 et 40% avec 35 ans de

service (si plus haut)

Méthode d'évaluation actuarielle:

Unités de crédit projetées - service au prorata à la date

d'utilisation

Continuité de la responsabilité des indemnités de départ – personnel de soutien

	<u>2016</u>	<u>2015</u>	
Obligation de prestations, au début de l'année	526 752 \$	761 596	\$
Coût de service actuel	•	34 965	•
Intérêt sur l'obligation	25 827	25 389	
Impact de la réduction	184 163	-	
Autres (services antérieurs, transferts, etc.)	6 896	(24 472)	
Moins: bénéfices payés	(43 335)	(270 726)	
(Gains) pertes actuariels	(48 964)	` -	
Obligation de prestations, fin de l'année	651 339	526 752	
Actifs du plan		_	
Situation du financement	(651 339)	(526 752)	
Pertes actuariel non amortis	<u>(48 964)</u>	<u> 18 665</u>	
Responsabilité des prestations	(700 303) \$	(508 087)	\$
Sommaire de la responsabilité des indemnités de départ accum	ulés <u>2016</u>	<u>2015</u>	
Responsabilité des indemnités de départ – enseignant Responsabilité des indemnités de départ – personnel de soutien	(3 288 603) \$ (700 303)	(2 798 562) (508 087)	\$
Total responsabilité des indemnités de départ	(3 988 906) \$	(3 306 649)	\$

Le Conseil a reconnu dans ces états financiers, la responsabilité associée aux indemnités de départ des membres du personnel enseignant et du personnel de soutien. Le Conseil a enregistré une créance correspondante de la Province de la Nouvelle-Écosse, qui en a assumé la responsabilité jusqu'au 31 mars 2016.

Exercice clos le 31 mars 2016

6. Fonds générés par les écoles

En date du 31 mars 2016, les écoles du Conseil avaient en caisse un montant de 1 269 738 \$ (1 357 079 \$ en date du 31 mars 2015) généré par les écoles pour, entre autres, les activités du Conseil des étudiants, les activités sportives, les activités de la cafétéria, les activités de la cantine et les voyages de fin d'année. Les revenus générés par les écoles sont reconnus quand les fonds sont reçus. Les dépenses générées par les écoles sont reconnues à mesure que les fonds sont dépensés. Le détail des fonds générés par les écoles se présente à la page suivante.

Notes relatives aux états financiers Exercice clos le 31 mars 2016 Conseil scolaire acadien provincial

Fonds générés par les écoles (suite)

	le 31 mars 2015	Additions	Déboursés	Ajustement	le 31 mars 2016	
Centre scolaire de la Rive-Sud	15 464 \$	45 628	\$ 31 807	<i></i>	29 284	G
Centre scolaire Étoile de l'Acadie	11 943	73 744	69 465	•	16 221	
École acadienne de Pomquet	48 013	77 378	88 501	•	36 891	
École acadienne de Truro	112 456	123 920	155 205	•	81 171	
École Beaubassin	51 391	111 464	101 375	•	61 479	
Ecole Beau-Port	260 397	93 109	89 768	•	63 738	
Ecole Belleville	34 220	174 079	186 240	•	22 059	
Ecole Bois-Joli	51 282	33 929	51 216	•	33 994	
Ecole des Beaux-Marais	46 133	84 435	97 019	•	33 548	
École du Carrefour	22 180	89 324	79 375	•	32 129	
École du Grand-Portage	4 965	26 425	21 678	•	9 713	
École Jean-Marie-Gay	36 426	75 146	73 777	•	37 796	
École Joseph-Dugas	14 236	696 65	64 506	•	669 6	
École NDA	202 205	193 939	201 040	•	195 110	
École Pubnico-Ouest	64 356	113 502	109 254	•	68 604	
École Rose-des-Vents	33 908	39 788	49 189	•	24 507	
Ecole Saint-Albert	32 953	43 820	47 853	•	28 920	
École secondaire de Clare	174 007	188 662	205 413	174	157 430	
École secondaire de Par-en-Bas	158 317	296 400	305 862		148 854	
Ecole secondaire du Sommet	900 02	181 091	152 584	1	98 512	
Ecole Stella-Maris	73 856	80 799	94 157	1	60 498	
Ecole Wedgeport	38 366	87 633	106 417	1	19 582	
	1 357 079 \$	2 294 185 \$	2 381 700	\$ 174 \$	1 269 738	€9

Conseil scolaire acadien provincial Annexe A - Détails supplémentaires des revenus

Exercice clos le 31 mars	20	016	2015
	<u>Budget</u>	Actuel	<u>Actuel</u>
Province de la Nouvelle-Écosse Fonctionnement Affectés Autres Récupération	45 135 050 \$ 9 147 250 4 589 300 2 963 400	45 430 056 \$ 9 727 995 3 768 830 2 415 088	41 153 049 \$ 9 558 725 4 957 866 4 288 641
	<u>61 835 000</u> \$	<u>61 341 969</u> \$	<u>59 958 281</u> \$
Gouvernement du Canada Fonds minoritaires Projets, stratégies, autres Récupération	150 000 \$ 2 180 000 350 000 2 680 000 \$	150 000 \$ 2 733 730 646 301 3 530 030 \$	150 000 \$ 2 524 220 470 775 3 144 995 \$
Autres revenus			
Générés par le Conseil Location Intérêts Remboursement – non gouvernemental Vente de véhicules/matériel Dons Autres Récupération	518 000 \$ 12 550 25 000 20 000 60 000 74 150 709 700 \$	337 995 \$ 15 000 15 251 99 252 4 899 21 307	738 974 \$ 12 550 21 294 19 232 4 375 78 036 1 321 5 000
	<u>709 700</u> \$	493 704 \$	880 782 \$

Conseil scolaire acadien provincial Annexe B - Détails supplémentaires des dépenses

Exercice clos le 31 mars			2016		2015	
	Budget		Actuel		Actuel	
Gouvernance du Conseil scolaire					<u>- 101001</u>	
Membres du Conseil	330 000	\$	333 455	\$	326 964	\$
Secrétariat du Conseil	72 000		62 827		71 462	
NSSBA et autres	<u>36 000</u>		<u>60 371</u>		35 572	
	<u>438 000</u>	\$	456 654	\$	433 998	\$
Administration du Conseil scolaire						
Administration	1 732 000	\$	1 946 985	\$	1 714 942	\$
Service des finances	439 000		394 305	·	405 725	•
Service de ressources humaines	296 000		214 819		218 975	
Communications	192 000		165 878		190 228	
Informatique	100 000		103 526		99 240	
	2 759 000	\$	2 825 514	\$	2 629 110	\$
Administration scolaire et soutien						
Administration	3 897 000	\$	4 211 028	S	3 783 809	\$
Programmation et curriculum	818 000	*	685 260	•	794 995	Ψ
Informatique	269 000		281 354		261 646	
· _	4 984 000	\$	5 177 642	\$	4 840 450	\$
Instruction et services scolaires						
Instruction	28 422 700	\$	28 769 936	\$	27 062 473	e
Service d'orientation	811 000	•	879 567	Ψ	787 935	Ψ
Bibliothèques	371 000		343 962		360 325	
Technologie	<u>520 000</u>		456 669		407 890	
	30 124 700	\$	30 450 135	\$	28 618 623	\$
Services aux élèves			_			
Administration	99 000	\$	105 641	\$	96 526	¢
Instruction	4 893 000	Ψ	4 943 832	Ψ	4 750 556	Ψ
Programmation et curriculum	2 505 000		2 393 274		2 432 794	
5	7 497 000	\$	7 442 747	\$	7 279 876	\$
Service d'entretien						
Conciergerie	2 303 000	\$	2 381 095	\$	2 281 001	\$
Entretien	3 713 000	Ψ	3 632 103	Ψ	3 676 827	Φ
Terrains	381 000		299 438		378 031	
Amortissement	32 000		31 895		20 429	
Récupération - autres	_3 313 000		<u>3 061 389</u>		4 772 683	
4.00		\$	9 405 919	\$	11 128 971	\$
Transport scolaire						
Administration (conseil)	79 000	\$	_	\$	77 988	¢
Transport (conseil)	1 804 000	•	1 609 577	Ψ	1 786 462	Ψ
Entretien (conseil)	472 000		589 154		467 580	
Amortissement	-7/ IL VVU		29 397		-01 300	
Transport (sous-traitance)	4 977 000		4 813 790		4 758 372	
Entretien des arrêts d'autobus (conseil)	2 000		7 9 19 1 90		4 736 372 706	
		\$	7 041 918	\$		\$

Conseil scolaire acadien provincial Annexe C – Détails supplémentaires des immobilisations Exercice clos le 31 mars 2016 2015 **Total Total** Coûts des immobilisations Solde, au début de l'exercice 908 734 \$ 575 000 \$ Plus amélioration d'école 249 743 Plus achat d'autobus 83 991 Solde, à la fin de l'exercice 908 734 \$ 908 734 \$ Amortissement cumulé Solde, au début de l'exercice 186 840 \$ 166 411 \$ Amortissement <u>61 292</u> 20 429 Solde, à la fin de l'exercice 248 132 186 840 Valeur comptable nette 660 602 721 894 \$ Valeur comptable nette Solde, au début de l'exercice 721 894 \$ 408 589 \$ Solde, à la fin de l'exercice 660 602 721 894 Augmentation dans la valeur comptable nette 61 292 \$ 313 305 \$